



CONSEIL COMMUNAL  
1175 LAVIGNY

Lavigny, le 13 avril 2016

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

**Objet : PREAVIS MUNICIPAL N°2/2016**

Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne  
Cossonay (ARASMAC)

### L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

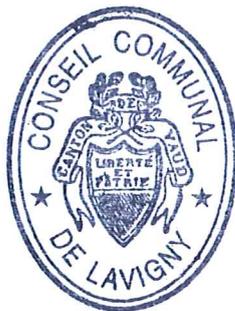
- Vu le préavis Municipal N°2/2016
- Ouï le rapport de la Commission Ad hoc.
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- D'accepter la modification de l'article 10 tel que figurant dans les annexes,
- D'accepter la modification de l'article 12 tel que figurant dans les annexes,
- D'accepter la modification de l'article 16 tel que figurant dans les annexes,
- D'accepter la modification de l'article 37 tel que figurant dans les annexes.
- De charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le Conseil communal.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président  
P.-Y. Rochat



La secrétaire  
L. Simone